

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision n°1 du Schéma de cohérence territoriale (SCoT)

Par arrêté n°2026-50 du 11 septembre 2026, le Président d'Estérel Côte d'Azur Agglomération a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à la révision n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

L'enquête publique se déroulera du **5 octobre 2026 à 9h au 06 novembre 2026 à 17h**.

Monsieur Olivier Riché a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision n°E26000028/83 du Tribunal administratif de Toulon.

Le dossier d'enquête est consultable pendant toute la durée de l'enquête sur <https://www.registre-dematerialise.fr/7637/>, sur www.esterelcotedazur-agglo.fr, au siège d'Estérel Côte d'Azur Agglomération et dans les mairies et mairies annexes des Adrets-de-l'Estérel, Fréjus, Puget sur Argens, Roquebrune-sur-Argens et Saint-Raphaël aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations et propositions du public peuvent être consignées sur les registres d'enquête, déposées sur <https://www.registre-dematerialise.fr/7637/>, adressées par courrier au commissaire enquêteur au siège d'Estérel Côte d'Azur Agglomération (624 chemin Aurélien, CS 50133, 83707 Saint-Raphaël Cedex) ou par courriel à enquete-publique-7637@registre-dematerialise.fr.

Le commissaire enquêteur recevra le public :

- le 5 octobre de 9h à 12h et le 6 novembre de 14h à 17h au siège d'Estérel Côte d'Azur Agglomération ;
- le 07 octobre de 14h à 17h à la mairie des Adrets-de-l'Estérel ;
- le 14 octobre de 14h à 17h à la mairie de Fréjus ;
- le 21 octobre de 14h à 17h à la mairie de Saint-Raphaël ;
- le 28 octobre de 14h à 17h à la mairie de Puget sur Argens ;
- le 29 octobre de 14h à 17h à la mairie d'honneur de Roquebrune-sur-Argens.

Le projet de révision du SCoT a fait l'objet d'une évaluation environnementale. L'avis de l'Autorité environnementale figure dans le dossier d'enquête publique.

Des informations peuvent être obtenues auprès du Service SCoT d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, Tél. : 04 94 19 34 75, courriel : scot.concertation@esterelcotedazur-agglo.fr.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de révision du SCoT, éventuellement modifié, pourra être approuvé par le Conseil communautaire.